



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-28972>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-28972**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-126733

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté D Agglomération Sud Sainte Baume

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24830039400116

Ville : LA CADIÈRE D AZUR

Code postal : 83740

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : 2024-47 MISSION D'ANIMATION ET D'ASSISTANCE A L'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

Code CPV principal - Descripteur principal : 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Les prestations sont réparties en 4 phases: - Phase 1 RELECTURE ET APPROPRIATION DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC - Phase 2 DEFINITION ET REDACTION DU DOCUMENT D'ORIENTATION - Phase 3 DEFINITION ET REDACTION DU PROGRAMME D'ACTION - Phase 4 ACCOMPAGNEMENT DE LA CASSB DE L'ARRET JUSQU'A LA RECONNAISSANCE DU CARACTERE EXECUTOIRE DU PLH Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre : 60% Prix : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 4 Date d'attribution : 28/02/25 Marché n° : 2025005 Habitat Et Territoires Conseils, 2 Rue Lord Byron, 75008 Paris 8 Montant Ht : 63 730,00 Euros Renseignements

complémentaires : Le délai global d'exécution est de 18 mois hors période de validation. L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat Les prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement

exécutées du prix unitaires fixé dans le bordereau de prix. Les prix forfaitaires et l'évaluation des prestations à exécuter sur la base des prix unitaires sont : - Pour la partie à prix global et forfaitaire : Montant : 59 830 euro(s) Ht soit 71 796 euro(s) Ttc - Pour la partie à prix unitaires valant détail quantitatif estimatif : Réunion comité de pilotage = 1100 euro(s) Ht soit 1320 euro(s) Ttc / Réunion comité technique = 1100 euro(s) Ht soit 1320 euro(s) Ttc / Réunion en commune = 1100 euro(s) Ht soit 1320 euro(s) Ttc / Réunion en visioconférence = 600 euro(s) Ht soit 720 euro(s) Ttc Toute réunion supplémentaire à celles prévues dans le Cctp sera rémunérée par application du prix unitaire aux quantités réellement exécutées. Ce prix pourra être utilisé dans une limite de 10 réunions supplémentaires. Les prestations à prix unitaires seront notifiées par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins par ordre de service. La date de signature du contrat et de notification est le 28 /02/2025. Les contrats sont consultables conformément à l'arrêt Tarn et Garonne, après rendez-vous pris par écrit (courrier, mail) auprès du service de la commande publique. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Requête en référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative à compter de la date de notification du rejet de l'offre jusqu'à la date de signature du contrat. Référé contractuel prévu aux article L.551-13 à L551-23 du Code de justice administrative. Recours en contestation de validité du contrat issu de la jurisprudence "Tarn et Garonne du Conseil d'état du 4 avril 2014, n°358994" qui peut être exercé par les tiers au contrat, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicités appropriées. Recours pour excès de pouvoir contre l'acte administratif portant approbation du contrat (Conseil d'Etat, 23/12 /2016, Asseco-Cfdt du Languedoc-Roussillon, req. n°392815)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/03/2025